

Interpellation présentée par le député:

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 17 septembre 2008

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Fichage de parlementaires cantonaux (question 3)

Comme l'ont révélé plusieurs médias au début de l'été, le Service d'analyse et de prévention (SAP) de la Confédération - les services de renseignements - a collecté des renseignements sur six députés au Grand Conseil de Bâle-Ville, d'origine étrangère, sans que ce fichage ne se base sur des soupçons fondés de terrorisme ou d'espionnage; seul cas de figure où il serait alors autorisé par la loi. Le peu d'éclaircissements obtenus par la Commission de gestion du Grand conseil bâlois, qui a découvert cette affaire par hasard, laissent soupçonner que celle-ci, loin d'être une exception, ne constituerait en fait que la pointe de l'iceberg. Reste ainsi encore à déterminer si « seul-e-s » des parlementaires d'origine étrangères ont été fiché-e-s ou si les caractéristiques et activités d'autres représentant-e-s du peuple ou personnes politiquement actives ont également fait l'objet d'investigations. D'ailleurs, à l'issue d'une visite inopinée du Service d'analyse et de prévention, la Délégation des commissions de gestion du Parlement fédéral a décidé d'ouvrir une enquête formelle.

En conséquence, je demande au Conseil d'Etat de bien vouloir répondre à la question suivante:

Dans notre canton, quelles sont les modalités de collaboration entre le Service d'analyse et de prévention de la Confédération et les instances cantonales chargées de la protection de l'Etat. Qui et avec quelles compétences agit en tant qu'autorité de contrôle s'agissant de cette collaboration ?